



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



Numéro de publication: **0 428 436 A1**

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: **90403143.2**

(51) Int. Cl.⁵: **B68C 1/16**

(22) Date de dépôt: **06.11.90**

(30) Priorité: **15.11.89 FR 8914992**

(43) Date de publication de la demande:
22.05.91 Bulletin 91/21

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE DK ES FR GB GR IT LI LU NL SE

(71) Demandeur: **HERMES**
24, Faubourg Saint Honoré
F-75008 Paris(FR)

(72) Inventeur: **Mommeja, Laurent**
24, Faubourg Saint-Honoré
F-75008 Paris(FR)
Inventeur: **Channel, Guy**
24, Faubourg Saint-Honoré
F-75008 Paris(FR)

(74) Mandataire: **Martin, Jean-Paul et al**
c/o CABINET LAVOIX 2, Place d'Estienne
d'Orves
F-75441 Paris Cedex 09(FR)

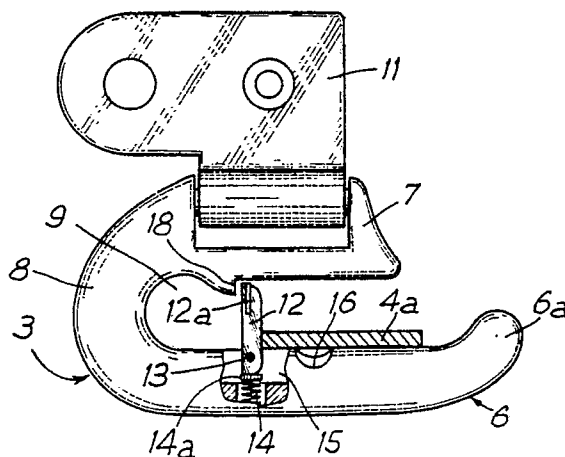
(54) **Couteau d'étrivière pour selle de cheval.**

(57) Couteau d'étrivière pour selle (1) de cheval, agencé pour recevoir une étrivière (4) supportant un étrier (5), caractérisé en ce qu'il est équipé d'une pièce basculante (12) délimitant deux positions de réglage possibles pour l'étrivière, une première position (4a) en avant de ladite pièce (12) relevée, qui forme butée d'arrêt pour l'étrivière, et une seconde

position reculée (4b) dans laquelle la pièce (12) est rabattue.

Ce couteau permet au cavalier de trouver facilement son positionnement sur la selle, quelle que soient la morphologie et l'aptitude du cavalier.

FIG.2



EP 0 428 436 A1

La présente invention a pour objet un couteau d'étrivière pour selle de cheval, agencé pour recevoir une étrivière supportant un étrier.

On sait que les couteaux d'étrivière de selle de cheval ont pour fonction de supporter les étrivières et doivent permettre au cavalier de régler convenablement sa position longitudinale sur la selle, afin de trouver son équilibre et son positionnement.

Malheureusement, ces couteaux d'étrivière classiques n'offrent au cavalier qu'une seule position possible, de sorte que certains cavaliers éprouvent des difficultés pour trouver leur bon positionnement sur la selle.

L'invention a pour but de remédier à cet inconvénient en proposant un couteau d'étrivière à au moins deux positions de réglage pour l'étrivière.

Suivant l'invention, le couteau d'étrivière est équipé d'au moins une pièce basculante délimitant deux positions de réglage possibles pour l'étrivière, une première position en avant de ladite pièce relevée, qui forme butée d'arrêt pour l'étrivière, et une seconde position reculée dans laquelle la pièce basculante est rabattue.

Le cavalier peut ainsi choisir entre les deux positions : une position avancée, dans laquelle la boucle d'extrémité de l'étrivière est bloquée vers l'arrière par la pièce de retenue relevée, formant butée, et vers l'avant par une extrémité relevée du bras du couteau, et une position reculée, dans laquelle la boucle de l'étrivière est en butée contre le fond du bras du couteau.

Ce couteau permet ainsi au cavalier de trouver facilement son positionnement sur la selle, quelle que soient la morphologie et l'aptitude du cavalier.

De manière connue, le bras du couteau est prolongé par un élément adapté pour être articulé sur la selle et délimitant avec le bras un logement pour l'extrémité supérieure de l'étrivière, laquelle peut y être introduite par une ouverture réservée entre les extrémités en vis à vis du bras et dudit élément.

Suivant un mode de réalisation de l'invention, la pièce de réglage de l'étrivière est un cliquet escamotable, articulé sur un axe transversal porté par le bras ou par ledit élément et sollicité, par un organe élastique logé dans le bras, ou dans ledit élément, dans l'une de deux positions stables, à savoir une première position relevée dans laquelle ce cliquet fait saillie dans le logement, par rapport à la surface du bras ou de l'élément, et une seconde position dans laquelle le cliquet est escamoté à l'intérieur du bras ou de l'élément précité.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront au cours de la description qui va suivre, faite en référence aux dessins annexés qui en illustrent une forme de réalisation à titre d'exemple non limitatif.

- la Fig.1 est une vue en perspective d'une selle

de cheval et de ses deux étrivières, accrochées aux couteaux de support correspondants de la selle, dont l'un seulement est visible;

- la Fig.2 est une vue en élévation latérale à échelle agrandie et avec arrachement partiel, du couteau d'étrivière de la selle de la Fig.1, avec son cliquet relevé et l'étrivière en position avancée;

- la Fig.3 est une vue similaire à la Fig.2 montrant le cliquet du couteau en position rabattue et l'étrivière en position reculée.

La selle 1 visible à la Fig.1 comprend extérieurement, de chaque côté, un grand quartier 2, un couteau 3 de support d'une étrivière 4 à l'extrémité inférieure de laquelle est fixé un étrier 5. Le couteau d'étrivière 3 est articulé sur un support de la selle 1, situé au-dessous du grand quartier 2, lequel est percé d'une lumière 10 à travers laquelle le couteau 3 peut être introduit et mis en place.

De manière classique, le couteau 3 comprend un bras 6 prolongé par un élément 7 s'étendant dans une direction à peu près parallèle au bras 6, auquel il est relié par un raccord incurvé 8. Le bras 6 et l'élément 7 délimitent entre eux un logement 9 pour l'extrémité supérieure 4a de l'étrivière 4. Cette extrémité est constituée par une boucle qui peut être enfilée sur le bras 6 par l'ouverture 9a réservée entre les extrémités du bras 6 et de l'élément 7, le fond du logement 9 étant formé par le raccord incurvé 8.

L'élément 7 porte un axe longitudinal sur lequel est articulée une pièce 11 fixée à un support de la selle 1. L'extrémité 6a du bras 6, opposée au raccord 8, est incurvée vers le haut afin d'empêcher que la boucle supérieure de l'étrivière 4 ne puisse s'échapper, une fois introduite dans le logement 9.

Le couteau 3 est équipé d'un cliquet 12 articulé sur le bras 6, de préférence dans une zone sensiblement médiane du logement 9.

Le cliquet 12 est articulé sur un axe transversal 13 du bras 6 et peut prendre l'une ou l'autre de deux positions stables dans lesquelles il est maintenu par un ressort 14, par exemple hélicoïdal, placé sous l'axe 13 dans un trou 17. Le ressort 14 est ainsi positionné de manière à exercer sur le cliquet 12, par une plaquette 14a fixée à son extrémité, une force dirigée perpendiculairement à l'axe de basculement 13.

Le cliquet 12 peut ainsi être maintenu par le ressort 14, soit en position stable relevée dans le logement 9 (Fig.2), perpendiculaire au bras 6, soit en position stable rabattue, escamotée dans un évidement longitudinal 15 du bras 6 (Fig.3). Dans cette seconde position, la surface du cliquet 12 se trouve sensiblement dans le plan de la surface intérieure du bras 6, et une plaquette terminale 12a du cliquet 12, prévue à l'opposé de l'axe 13, vient

se loger dans deux encoches latérales correspondantes du bras 6.

Sur le bord de l'élément 7 situé en regard du bras 6, est formé un ergot 18 adapté pour recevoir l'extrémité du cliquet 12 relevé, en constituant pour celui-ci une butée d'arrêt dans cette position relevée.

La mise en oeuvre du couteau 3 qui vient d'être décrit est la suivante.

Si le cavalier désire placer la boucle d'étrivière dans la position avancée 4a, (Fig.2), proche de l'extrémité incurvée 6a, il relève le cliquet 12 manuellement à l'aide de sa patte terminale 12a jusqu'à sa position saillante dans le logement 9.

Le ressort 14 maintient alors le cliquet 12 dans cette position, où il forme une butée d'arrêt pour l'étrivière 4. L'ergot 18 bloque à titre complémentaire le cliquet 12 dans sa position relevée.

Si le cavalier désire ensuite placer l'étrivière 4 en position reculée, il sort l'étrivière 4 du couteau 3, puis fait basculer le cliquet 12 pour le rabattre dans le bras 6 (Fig.3). Le cavalier réintroduit alors la boucle d'étrivière sur le bras 6 et la fait glisser sur le cliquet 12 jusqu'à ce qu'elle parvienne en position 4b, près du fond 8 du couteau 3.

L'invention n'est pas limitée au mode de réalisation décrit. Ainsi, le ressort 14 peut être placé d'un côté ou de l'autre de l'axe 13 et agir sur le cliquet 12 en traction ou en compression, afin de le solliciter constamment vers sa position relevée.

Le cliquet 12 peut être articulé sur l'élément 7 tandis que l'ergot 18 est alors agencé sur le bras 6, sans que leurs fonctions soient modifiées.

Enfin, deux ou même trois cliquets tels que 12 peuvent être réalisés, soit sur le bras 6, soit sur l'élément 7, à des intervalles convenables pour délimiter différentes positions de l'étrivière 4 permettant un bon positionnement pour le cavalier (la longueur du bras 6 étant bien entendu augmentée corrélativement).

duite par une ouverture (9a) réservée entre les extrémités en vis à vis du bras (6) et dudit élément (7), caractérisé en ce que la pièce de réglage (12) de l'étrivière (4) est un cliquet escamotable, articulé sur un axe transversal (13) porté par le bras, ou par l'élément (7), et maintenu par un organe élastique (14), logé dans le bras ou dans l'élément (7), dans l'une de deux positions stables, à savoir une première position relevée dans laquelle ce cliquet (12) fait saillie dans le logement (9) par rapport à la surface du bras, ou de l'élément (7), et une seconde position dans laquelle le cliquet (12) est escamoté à l'intérieur du bras (6) ou de l'élément (7).

3. Couteau selon la revendication 2, caractérisé en ce que l'organe élastique de rappel du cliquet est un ressort placé sous l'axe (13) de basculement du cliquet (12) et exerçant sur ce dernier une force dirigée perpendiculairement à son axe (13) de basculement.

4. Couteau selon l'une des revendications 2 et 3, caractérisé en ce que l'extrémité (12a) du cliquet (12) est agencée pour pouvoir venir s'emboîter en position escamotée, dans des encoches ménagées sur le bras (6) ou sur l'élément (7) de part et d'autre d'un évidement (15) recevant le cliquet (12).

5. Couteau selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que sur le bord de l'élément (7) situé en regard du bras (6), ou du bras (6) en regard de l'élément (7), est formé un ergot (18) adapté pour recevoir l'extrémité du cliquet (12) relevé, en constituant pour celui-ci une butée d'arrêt.

Revendications

1. Couteau d'étrivière pour selle (1) de cheval, agencé pour recevoir une étrivière (4) supportant un étrier (5), caractérisé en ce qu'il est équipé d'au moins une pièce basculante (12) délimitant deux positions de réglage possibles pour l'étrivière, une première position (4a) en avant de ladite pièce (12) relevée, qui forme butée d'arrêt pour l'étrivière (4), et une seconde position reculée dans laquelle la pièce basculante (12) est rabattue.

2. Couteau selon la revendication 1, comprenant un bras (6) prolongé par un élément (7) adapté pour être articulé sur la selle (1) et délimitant avec le bras (6) un logement (9) pour l'extrémité supérieure (4a) de l'étrivière (4), laquelle peut y être intro-

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

FIG.1

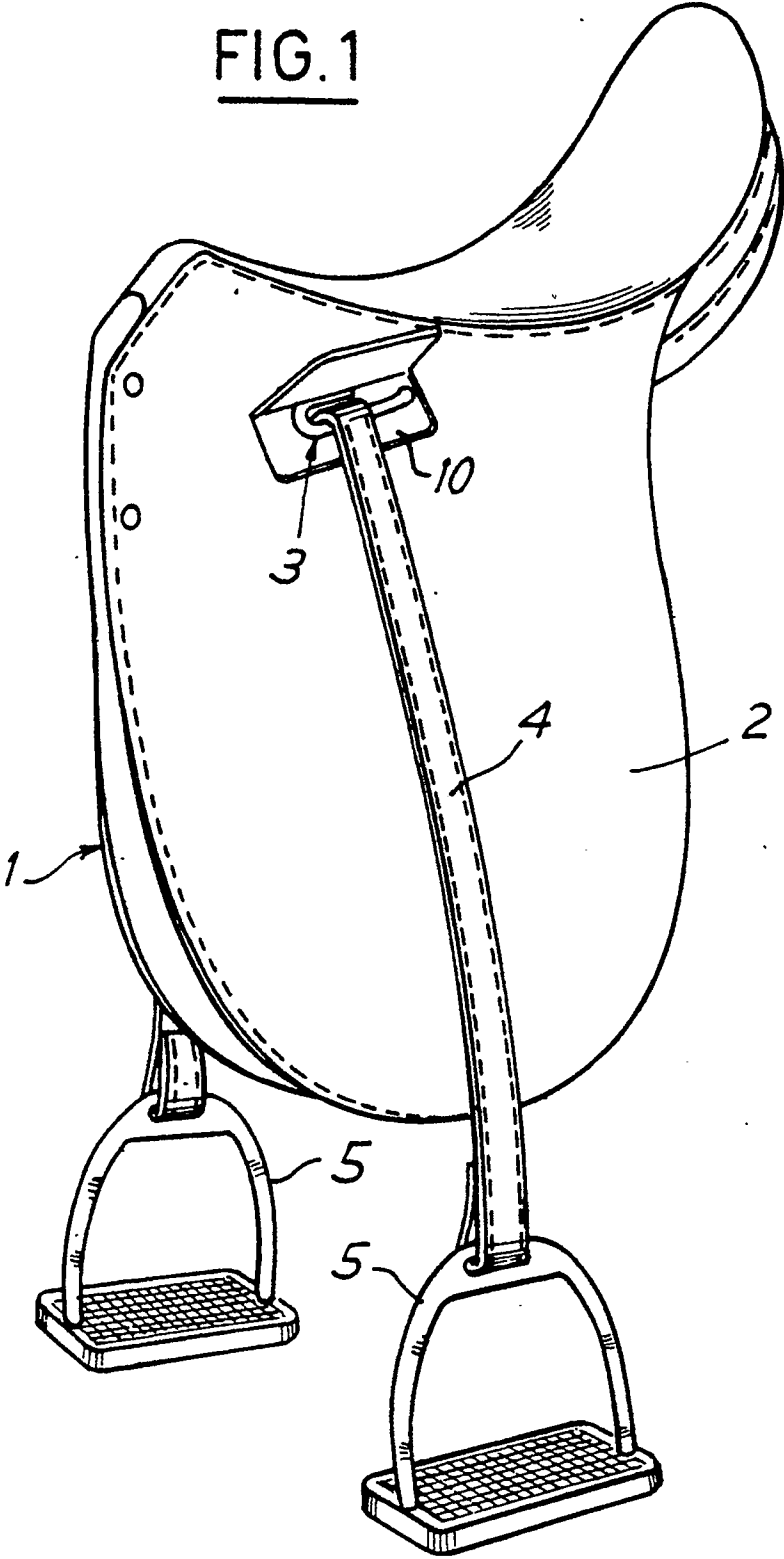


FIG. 2

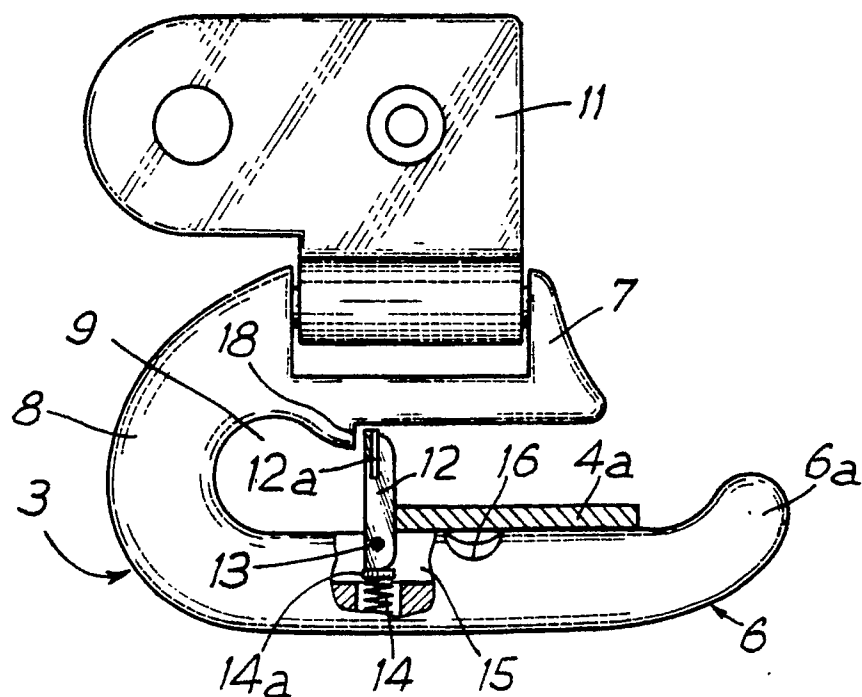
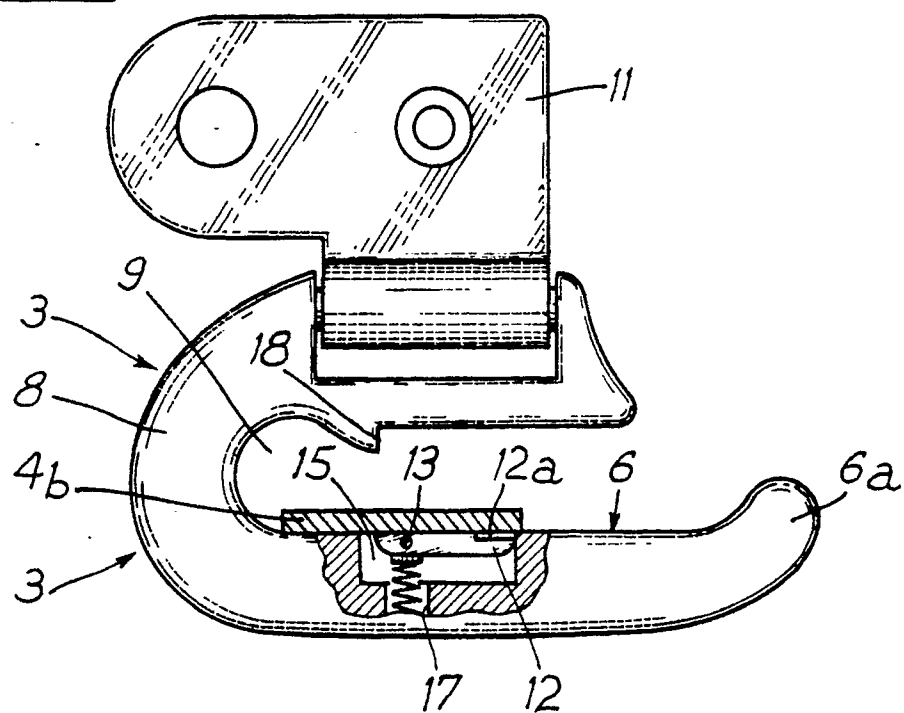
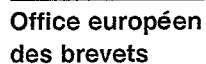


FIG. 3





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 90 40 3143

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. C1.5)
A	GB-A-2 053 647 (EROTREND) * Abrégé; figures * - - -	1-3	B 68 C 1/16
A	US-A-4 782 649 (ZUBROD) * Figures * - - - - -	1-3	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. C1.5)
			B 68 C
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examineur	
La Haye	04 janvier 91	MARTIN A.G.M.	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention		E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	